

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

santé Question écrite n° 103964

## Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'accès en outre-mer à l'audioprothèse notamment à cause du reste à charge non pris en compte par les mutuelles qui dissuade les populations les plus défavorisées de soigner leur déficit auditif. Il lui demande quel état des lieux en outre-mer peut être mené par son ministère sur la question de santé publique qu'est la déficience auditive et sur la l'amélioration de la prise en charge des prothèses auditives dans le cadre du système de protection sociale (assurance maladie et mutuelles).

## Données clés

Auteur : M. Éric Jalton

Circonscription: Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 103964

Rubrique: Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 mai 2017, page 3128 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)